
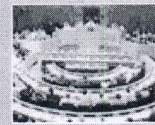



REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- [■ AVERTISSEMENT](#)
- [■ ABONNEMENT](#)
- [■ FAQ](#)
- [■ AIDE](#)

JOURNAL OFFICIEL

>> ACCUEIL | J.O. N° 6336 du SAMEDI 24 MARS 2007

IMPRIMER | PRECEDENT

LOI n° 2006-43 du 21 décembre 2006

LOI n° 2006-43 du 21 décembre 2006 portant approbation du Programme triennal d'Investissements publics 2007-2009

[| EXPOSE DES MOTIFS |]

[| OBJECTIFS GENERAUX DU PROGRAMME |]

Le Programme triennal d'Investissements publics (PTIP) 2007/2009 est élaboré en parfaite cohérence avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2 (DSRP2) à travers ses quatre axes stratégiques que sont (i) la création de richesses, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et enfin, (iv) la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif. Le présent PTIP est ainsi pour l'essentiel la traduction en projets et programmes du Plan d'Actions prioritaires du DSRP 2 dont il reflète parfaitement les allocations à la charge de l'Etat. Il anticipe également sur les objectifs de la Stratégie de Croissance accélérée et devrait contribuer de manière significative à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs le PTIP 2007/2009 s'inscrit dans la continuité du PTIP 2006/2008 en ce qu'il traduit la volonté de l'Etat de poursuivre :

- ▶ l'option de consacrer une part importante de ses ressources propres au financement des infrastructures routières, de la mobilité urbaine, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des villes secondaires avec le programme « indépendance » et de la lutte contre les inondations avec le plan « Jaxaay ». il convient de noter que cette option de l'Etat est en phase avec le DSRP 2 ;

- ▶ la décentralisation de l'exécution des investissements publics au niveau des collectivités locales ;
- ▶ l'extension du Cadre de Dépenses sectoriel à moyen Terme (CDSMT) aux ministères de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité Alimentaire, de l'Elevage et du Tourisme.

Le montant global des investissements prévus dans le PTIP 2007/2009 s'élève à 1.916.496 milliards de FCFA et enregistré par rapport au PTIP 2006/2008 une hausse significative de 17% qui se justifie, d'une part, par l'accroissement des ressources propres de l'Etat affectées à l'investissement et, d'autre part, par l'envergure des programmes dont l'Etat a retenu la mise en œuvre avec l'appui de ses partenaires au développement dans les secteurs de concentration cités précédemment.

Ce montant se répartit par année comme suit :

- ▶ 2007 : 675,265 milliards de francs CFA soit 35% ;
- ▶ 2008 : 658,923 milliards de francs CFA soit 34% ;
- ▶ 2009 : 582,308 milliards de francs CFA soit 31% ;

REPARTITION SECTORIELLE

La répartition sectorielle de ces investissements est la suivante :

- ▶ primaire : 470,841 milliards soit 25% ;
- ▶ secondaire : 115,093 milliards soit 6% ;
- ▶ tertiaire : 466,856 milliards soit 24% ;
- ▶ quaternaire : 863,706 milliards soit 45% ;

ANALYSE SECTORIELLE [| SECTEUR PRIMAIRE |]

L'économie sénégalaise est largement dominée par le secteur primaire qui contribue de façon décisive à la richesse nationale et mobilise la majorité de la population active.

Aussi, le Gouvernement du Sénégal en a-t-il fait un pilier essentiel des Stratégies de Lutte Contre la Pauvreté et de Croissance accélérée (SCA). En effet, deux des quatre leviers fondamentaux du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) concernent le secteur primaire et portent sur (i) la création de richesses par le développement agro-sylvo-pastoral, la relance de la pêche et le développement de l'aquaculture et (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base pour laquelle un accent particulier est mis sur la satisfaction des besoins en eau potable des populations et la promotion d'une gestion durable des ouvrages hydrauliques. En outre, concernant la SCA, le choix porté sur les grappes de convergence « Agro-Industrie et Agro-Alimentaire » et « Coton, Textile et Habillement » montre bien l'importance accordée au secteur primaire.

L'amplification de ces résultats devra accélérer l'atteinte des objectifs suivants assignés au secteur primaire :

Consulter un journal

Numéro du journal :

Date de parution :

Mois Année

Derniers JO

- ◆ N° 6562 du SAMEDI 25 DECEMBRE 2010
- ◆ N° 6561 du SAMEDI 18 DECEMBRE 2010
- ◆ N° 6560 du samedi 11 DECEMBRE 2010
- ◆ N° 6559 du samedi 4 DECEMBRE 2010
- ◆ N° 6558 du Samedi 27 NOVEMBRE 2010

Tous les Jo

Sites Publics

- ◆ Site Démarches Administratives
- ◆ Gouvernement du Sénégal
- ◆ Sites Web des Ministères
- ◆ Union Africaine
- ◆ UEMOA
- ◆ CEDEAO

- ▶ améliorer les revenus des populations rurales ;
 - ▶ garantir la sécurité alimentaire ;
 - ▶ assurer l'accès pour tous à l'eau potable ;
 - ▶ protéger l'environnement ;
 - ▶ assurer une gestion durable des ressources maritimes et développer l'aquaculture.
- Le coût global du programme d'investissement du secteur sur la période triennale 2007-2009 s'élève à 470.841 milliards francs CFA et se répartit comme suit par sous-secteur :

- ▶ Agriculture : 173,982 milliards de francs CFA ;
- ▶ Elevage : 20,337 milliards de francs CFA ;
- ▶ Eaux et forêts : 62,882 milliards de francs CFA ;
- ▶ Pêche : 35,428 milliards de francs CFA ;
- ▶ Hydraulique rurale et agricole : 94,512 milliards de francs CFA ;
- ▶ Etudes / Recherche / Appui institutionnel : 83,720 milliards de francs CFA ;

[| SECTEUR SECONDAIRE |]

Le secteur secondaire est concerné essentiellement par l'axe « Création de richesse » du DSRP 2 dans ses composantes énergie, mines et artisanat mais également les mesures d'accompagnement relatives à cet axe (renforcement du secteur privé, promotion de l'emploi, dialogue social, appui à la micro finance).

Les principaux objectifs du secteur s'articulent autour de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, la promotion des PME/PMI et de la micro finance, l'appui et le renforcement des capacités du secteur privé, la promotion du secteur minier et de l'artisanat.

Les investissements programmés pour le secteur sur la période 2007-2009 d'un montant de 115.093 de francs CFA, représentant 6% du volume du programme global.

La répartition annuelle des investissements du secteur se présente comme suit :

- ▶ 2007 : 45.394 millions francs CFA (39%) ;
- ▶ 2008 : 41.286 millions francs CFA (36%) ;
- ▶ 2009 : 28.413 millions francs CFA (25%) ;

Les investissements programmés dans ce secteur se répartissent comme suit :

- ▶ Mines et Géologie : 12,377 milliards de francs CFA ;
- ▶ Industrie : 8,603 milliards de francs CFA ;
- ▶ Artisanat : 0,866 milliards de francs CFA ;
- ▶ Energie : 66,875 milliards de francs CFA ;
- ▶ Etudes / Recherche / Appui Institut : 29,373 milliards de francs CFA ;

[| SECTEUR TERTIAIRE |]

Le secteur des transports joue un rôle déterminant dans le développement économique et social du pays. Une performance du secteur est essentielle à l'essor des zones urbaines pour lesquelles tout changement structurel participe à la lutte contre la pauvreté. Il constitue à cet effet un maillon essentiel de l'activité économique.

Le tourisme quant à lui, grâce à ses nombreux attraits d'ordre humain, climatique, bénéficie de potentialités importantes qu'il convient d'exploiter de manière judicieuse.

Le sous-secteur du commerce dont l'orientation majeure est axée sur l'impératif de développement et de diversification de nos capacités de production et de conquête de nouveaux marchés mérite une attention soutenue pour assurer les conditions d'une promotion des exportations compatible à nos objectifs macroéconomiques.

Les actions suivantes à mener dans le secteur tertiaire visent à l'atteinte des objectifs ci-après :

- ▶ la construction, la réhabilitation et l'entretien périodique des infrastructures de transport tant sur le réseau national que sur le réseau sous régional ;
- ▶ l'amélioration de la mobilité urbaine, interurbaine et le désengorgement de la circulation dans la capitale qui concentre 20% de population ;
- ▶ l'amélioration de la qualité des infrastructures notamment dans le domaine routier ;
- ▶ l'accroissement des retombées du tourisme au niveau local et la promotion du produit touristique ;
- ▶ la promotion des exportations et le renforcement des capacités de négociations.

Le montant des investissements du secteur tertiaire durant la période triennale 2007-2009, s'élève à 466.856 millions de francs CFA et se répartit annuellement comme suit :

- ▶ 2007 : 164.304 millions francs CFA ;
- ▶ 2008 : 170.917 millions francs CFA ;
- ▶ 2009 : 131.635 millions francs CFA.

Les investissements prévus pour les différents sous-secteurs se répartissent de la manière suivante :

- ▶ Commerce : 3,330 milliards de francs CFA ;
- ▶ Tourisme : 3,400 milliards de francs CFA ;
- ▶ Transports routiers : 421,340 milliards de francs CFA ;
- ▶ Transports ferroviaires : 0,780 milliards de francs CFA ;
- ▶ Transports maritimes : 12,58 milliards de francs CFA ;
- ▶ Transports aériens : 11,318 milliards de francs CFA ;

- ▶ Postes, télécommunication et information : 10,257 milliards de francs CFA ;
- ▶ Etudes / Recherche / Appui Institut : 3,851 milliards de francs CFA.

[|SECTEUR QUATERNAIRE|]

Le programme triennal du secteur quaternaire reflète l'axe 2 du DSRP relatif à l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base et obéit à la volonté du Gouvernement de répondre à la demande sociale à travers notamment la mise en place d'infrastructures de base de qualité à renforcer le capital humain.

Dans cette optique, la mise en place d'infrastructures socio économiques de qualité, liées à la santé, à l'éducation, à l'alimentation en eau potable et l'assainissement, constitue un préalable à la satisfaction des besoins exprimés par les populations.

La politique du gouvernement mettra également l'accent sur les investissements concourant à l'accès au logement pour les personnes défavorisées, le développement local et le renforcement de capacités institutionnelles de l'administration en vue de l'amélioration de son efficacité.

Le montant global des investissements prévus dans le secteur quaternaire sur la période triennale 2007-2009 s'élève à 863.706 millions de FCFA et la répartition annuelle de ceux-ci est la suivante : 325.532 millions de francs CFA (37,7%) en 2007 ; 281.591 millions de francs CFA (32,6%) en 2008 et 256.583 millions de francs CFA (29,7%) en 2009.

La répartition des investissements dans ce secteur est la suivante :

- ▶ Hydraulique urbaine et Assainissement : 102,124 milliards de francs CFA ;
- ▶ Culture - Jeunesse - Sport : 12,669 milliards de francs CFA ;
- ▶ Urbanisme / Habitat / Décentralisation : 146,448 milliards de francs CFA ;
- ▶ Santé et Nutrition : 123,027 milliards de francs CFA ;
- ▶ Education et Formation : 186,279 milliards de francs CFA ;
- ▶ Développement social : 17,383 milliards de francs CFA ;
- ▶ Equipements administratifs : 224,830 milliards de francs CFA ;
- ▶ Etudes / Recherches / Appui Institut : 50,946 milliards de francs CFA.

Telle est l'économie du projet de loi portant approbation du Programme triennal d'Investissements publics.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du lundi 11 décembre 2006 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Il est approuvé le Programme triennal d'Investissements publics 2007-2009.

Art. 2 - Les orientations générales, les stratégies et les politiques sectorielles, les objectifs et les actions définis dans le Plan et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté révisé déterminent les projets du Programme triennal d'Investissements publics.

Art. 3 - La première année du Programme triennal d'Investissements publics 2007-2009 entre en vigueur le 1er janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

[/ Fait à Dakar, le 21 décembre 2006. Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL./]

[haut ▲](#)



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

X^{ÈME} LÉGISLATURE

N° 33/2006

**Loi portant approbation du Programme
Triennal d'Investissements Publics
2007 – 2009**



L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté,
en sa séance du lundi 11 décembre 2006, la loi dont la
teneur suit :

ARTICLE PREMIER : Il est approuvé le Programme Triennal d'Investissements Publics 2007-2009.

ARTICLE DEUXIEME : Les Orientations générales, les stratégies et les politiques sectorielles, les objectifs et les actions définis dans le Plan et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté révisé déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissements Publics.

ARTICLE TROISIEME : La première année du Programme Triennal d'Investissements Publics 2007-2009 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

Dakar, le 11 décembre 2006

Le Président de séance



Pape DIOP